Image not found or type unknown

Vente d'une maison suite à une succession

Par **naud71**, le **26/01/2008** à **00:52**

Bonjour,
Mon père est décédé en 2002. Une donation entre époux ayant été faite devant notaire en 2001, ma mère (qui a actuellement 99 ans) , a automatiquement eu la jouissance de leur maison selon l'option suivante qu'elle a choisi lors de l'établissement de l'attestation immobilière relative à la succession : 1/4 en pleine propriété et les 3/4 en usufruit ; étant entendu que je suis le seul enfant du couple et donc le seul héritier en qualité de réservataire.
Ma question est la suivante :
Ma mère qui réside toujours dans cette maison, peut-elle la vendre, avec mon accord bien sûr, en tant que résidence principale, et donc toucher intégralement le produit de la vente ?
(Cf impôt sur la plus-value en vigueur sur les résidences secondaires).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés